

### Édito

Tout d'abord merci à tous ! A vous adhérents et coopérateurs fidèles, à tous les salariés de la coopérative, oh combien méritants, et pour finir aux membres du conseil d'administration qui m'accompagnent dans la tâche de plus en plus ardue mais passionnante que représente l'administration de Provence Forêt. En effet les difficultés que nous rencontrons sont très nombreuses, je les développerai plus en détails dans mon rapport moral lors de notre Assemblée Générale du 10 juin prochain à laquelle je vous invite chaleureusement à participer.

Je n'en évoquerai ici qu'une et qui pénalise l'ensemble de notre profession : c'est le sacrilège qu'est devenu dans l'opinion publique le fait de couper un arbre. Dans tous les médias on ne parle jamais de sylviculture mais de « déboisement » ou de « déforestation », le terme de « coupe » est systématiquement associé à « blanche » ou « rase ». La forêt apparaît comme un sanctuaire et le dernier rempart face à la dégradation de notre environnement.

Notre forêt Méditerranéenne est très récente, elle n'a rien d'une forêt primitive, elle est surtout issue de la déprise agricole de la fin de la première guerre mondiale : son accroissement est permanent depuis cette époque, elle est constituée de peuplements pionniers de résineux (*pins d'Alep au Sud et pins Sylvestres au nord*). Elle est, de l'avis de tous, notoirement sous exploitée, et les coupes sont le seul outil pour régénérer naturellement nos forêts, dont les peuplements sont plus que matures, l'autre option étant l'incendie de forêt!.... Certes l'aspect de la forêt après une coupe est inesthétique voire « traumatisant ». Le traitement des rémanents (*broyage ou récolte*) améliore l'aspect de la coupe, mais malheureusement son coût prohibitif est souvent supérieur au prix du bois vendu. La coopérative a cependant trouvé une solution qui n'est, hélas, pas toujours possible à mettre en œuvre c'est le broyage « d'arbre entier » (*cf. article de Sébastien DROCHON, newsletter 2015*).

Un autre à priori consiste à dire, qu'exploiter la forêt fait chuter la biodiversité, en fait la forêt n'abrite que la biodiversité liée à son écosystème, il existe une multitude d'autres écosystèmes et donc de biodiversités. Mettre tous les œufs de la biodiversité dans le seul panier de la forêt serait une erreur ! Tout est affaire d'équilibre, avant l'aire industrielle et l'avènement des énergies fossiles et du transport bon marché des matériaux, la Forêt Française était largement surexploitée et réduite à peau de chagrin, l'industrie du bois s'est alors tournée vers nos colonies. Depuis la forêt a repoussé et dans notre région ce n'est plus la forêt qui manque, ce sont les terres agricoles et les milieux ouverts. Je vous demanderai donc chaque fois que vous en aurez l'occasion, de défendre la sylviculture et bien sûr celle pratiquée par notre coopérative, certifiée PEFC.

En conclusion, je vous propose cette définition de la sylviculture : **« qui consiste à imiter la nature tout en hâtant son œuvre ».**

*Philippe Bréglino, Président de Provence Forêt*

### Bois Energie

En 2016 les unités de production électrique à base de biomasse se mettent en marche. Votre Coopérative a répondu à la demande de ces nouveaux clients. Pour optimiser leur approvisionnement nous avons initié, il y a plus d'un an déjà, une sensibilisation auprès de nos principaux prestataires d'exploitation et de transport.

Ainsi certains partenaires ont pu renforcer de manière conséquente leurs moyens de production humains et matériels. Quelques exemples :

- Création d'un ETP\* et maintien des 4 autres au sein d'une entreprise de bûcheronnage manuel
- Acquisition d'un porteur forestier, pour le débardage de bois rond ou d'arbres entiers avec la création d'un ETP\* d'ici l'automne 2016
- Acquisition d'un camion remorque grue, pour le transport de bois rond avec la création d'un ETP\* depuis mars 2016
- Acquisition d'une remorque à fond mouvant, pour le transport de plaquettes forestières avec la création d'un ETP\* d'ici l'automne 2016.



Porteur 8 roues



Camion grue



Remorque fond mouvant

Le développement de nos prestataires permet d'assurer l'exploitation et le transport de 10 à 12 000 Tonnes de bois, au-delà de notre production actuelle.

(\* ) ETP : équivalent temps plein

*Sébastien DROCHON, Responsable secteur 13/84, Responsable Bois Énergie*

## Le mot de la directrice

La Coopérative et sa filiale c'est plus de 3,3 millions d'euros de chiffre d'affaires et 14 salariés au service de ses adhérents.

Sur l'année 2015, l'activité de mobilisation de bois représente :

\* 900 000€ pour l'apport de bois versé aux propriétaires vendeurs

\* plus de 2 millions d'euros pour les prestations des sous-traitants

C'est donc tout un ensemble économique qui est alimenté via votre Coopérative.

En réponse aux nouveaux marchés votre Coopérative se doit de rentrer dans une nouvelle ère : la collecte/vente de bois. Nous comptons donc sur l'ensemble des acteurs de la filière, vous adhérents coopérateurs, sous-traitants, financeurs, partenaires bancaires, afin de nous aider à faire vivre les projets locaux et industriels en PACA.

Sandrine FISNOT, Directrice Administrative et Financière

## Notre engagement qualité



En 2015 votre Coopérative et sa filiale ont passé avec succès l'audit externe PEFC gestion durable et chaîne de contrôle ainsi que ISO 14001. L'auditeur a souligné la qualité de l'engagement de la direction et de l'ensemble du personnel dans les certifications, l'optimisation des moyens dans une situation difficile, la dynamique d'amélioration. De plus, la gestion des travaux et des coupes via le logiciel de cartographie est performante et les dossiers sont bien tenus. De bonnes pratiques sont constatées dans la traçabilité des produits et dans l'application des procédures.

Nous tenons à remercier MPRF TRAVAUX FORESTIERS ainsi que M. ANGELVIN, adhérent engagé dans la certification PEFC, pour le temps qu'ils nous ont consacré.



Marie TRAMON, Responsable Environnement

## Les Nouveaux Propriétaires Forestiers

L'Interprofession France Bois Forêt lance un site internet [www.nouveauxproprietairesforestiers.com](http://www.nouveauxproprietairesforestiers.com) pour aider les 3,5 millions de propriétaires privés, qui détiennent 75 % de la surface de la forêt française, à mieux gérer leurs bois. Ce site permet au propriétaire de poser librement des questions sur la fiscalité, la gestion au quotidien d'une forêt ou encore la sylviculture.

Le propriétaire est ensuite mis en relation avec un professionnel.

Julien SALIVET, Responsable secteur 06/83 - Informatique et SIG



## Et toujours

Vous avez la possibilité de soutenir votre Coopérative en souscrivant au capital social de celle-ci. Ces "parts à avantages particuliers" d'une valeur de 16€ bénéficient d'une rémunération basée sur un taux annuel de 2%. Les intérêts acquis seront payables tous les 5 ans à date anniversaire. Ces parts, qui peuvent être souscrites par les associés coopérateurs et les associés non-coopérateurs, vont devenir un levier fondamental de développement. De plus, votre Coopérative étant considérée comme une entreprise solidaire, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux en investissant dans son capital social.

Elles peuvent être souscrites au siège social de la société ou en contactant l'un de nos techniciens.

## Actualités

### Assemblée Générale

Cette année l'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 10 juin 2016 à Saint-Antonin du Var (83) sur la propriété de notre adhérent, le Domaine de Salgues. Mme GUYONNET, gérante de ce domaine, est également administratrice de Provence Forêt.

Venez nombreux !

## Déménagement

Votre coopérative déménage son siège social à :

**Europarc Sainte Victoire - bât.1**  
**Route de Valbrillant**  
**13 590 MEYREUIL**

## Les salariés

### Les départs :

Thibaut Ferrieux

(Technicien 06)

Julien Bochet

(Commercialisation bois d'oeuvre)

### Les arrivées :

Sihame Seeba

(Assistante comptabilité)

Norman GOUSSU

(Technicien 83)

A ce jour la Coopérative compte :

\* 13 salariés

\* 1 apprenti

Plus d'informations sur notre site internet [www.provenceforet.fr](http://www.provenceforet.fr)



## Nous contacter

**Hautes Alpes & Alpes de Haute Provence**  
Tél. : 04 92 31 60 17

**Alpes Maritimes & Var**  
Tél. : 06 75 40 59 75

**Vaucluse & Bouches-du-Rhône**  
(Siège Social)  
Tél. : 04 42 90 73 37

— Avec le soutien —

